

## Augmentation du forfait hospitalier



Le droit de se soigner menacé

### Forfait hospitalier Un vrai racket !

Le gouvernement vient de publier en cachette un décret scandaleux

**Hausse du forfait hospitalier de 20 à 23 € à compter du 1<sup>er</sup> mars !**

Pour tous ceux qui n'ont pas de mutuelle, la note à payer va être lourde en cas d'hospitalisation ! Plus de 160 € la semaine !

Pour ceux qui ont une complémentaire-santé, c'est une nouvelle hausse de tarif en vue alors que les mutuelles sont déjà hors de prix.

**Hausse du forfait-urgences de 19,6 € à 23 €**

Ce forfait est facturé à celles et ceux qui ne sont pas hospitalisés après un passage aux urgences. Comme si on venait passer des heures sur un brancard aux Urgences pour le plaisir !

**Une arnaque indigne**

Pour faire adopter le budget 2026 de la Sécurité Sociale et face au mécontentement, le gouvernement avait annoncé qu'il renonçait à l'augmentation des franchises sur les médicaments.

Mais ce qu'il n'a pas pu nous prendre ouvertement dans la poche droite, il nous le vole en douce dans la poche gauche !

Ce sont des méthodes de gangsters !

**Le droit de se soigner de plus en plus malmené**

Entre les dépassements d'honoraires, les déremboursements de médicaments ... les attaques contre notre Sécurité sociale se multiplient, mettant en cause le droit de se soigner et nous faisant glisser peu à peu vers un système à l'américaine où il faut s'endetter pour se faire opérer !



**De l'argent, il y en a ...**

Cette nouvelle attaque contre les malades est d'autant plus scandaleuse

- A l'heure où l'on apprend que 13 000 millionnaires français ne paient même pas d'impôt sur le revenu.
- Et alors qu'une majorité de députés (macronistes, LR, RN) a refusé la taxe Zucman sur le patrimoine des plus riches.

**La proposition CGT**

Un forfait hospitalier remboursé à 100 % et avec des mutuelles bien moins chères, ça existe à quelques kilomètres de chez nous ! C'est le régime local de Sécurité Sociale d'Alsace-Moselle.

Alors que depuis des années les gouvernements transfèrent de plus en plus de frais de santé, de la Sécurité Sociale vers les malades et mutuelles, en faisant payer la note aux usagers, la CGT propose de prendre le chemin inverse pour reconquérir une sécurité sociale intégrale !

Avec comme première étape, la généralisation à toute la France du régime appliqué aujourd'hui en Alsace-Moselle.

**Signez la pétition contre l'augmentation du forfait hospitalier**

## FORFAIT HOSPITALIER

23 €  
c'est  
Trop !



## PROTESTATION JEUDI 2 AVRIL

15 H ↔ 17 H  
HÔPITAL Trevenans

# Baisse de revenus pour des milliers de retraités en 2026 due aux nouveaux seuils de CSG

Cette baisse est due aux nouveaux seuils de CSG, dont le relèvement insuffisant fait basculer de nombreux retraités dans une nouvelle tranche de CSG, plus élevée.

✓ Cette baisse est intervenue sur la retraite sécu de janvier, payée en février. Elle est passée en partie inaperçue car elle a été en partie masquée par l'augmentation de la retraite de 0,9 %.

✓ Elle intervient maintenant sur la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO, avec en plus le rappel d'un « trop perçu » en février.

## Pour comprendre :

Suivant leurs revenus les retraités sont soumis à une CSG

- A taux zéro
- A 3,8 % (taux réduit)
- A 6,6 % (taux médian)
- A 8,3 % (taux plein)

Les revenus pris en compte sont ceux de « 2 ans avant ». Ainsi pour calculer notre taux de CSG en 2025, l'administration fiscale a pris en compte notre revenu fiscal de référence de l'année 2023. Pour déterminer notre taux de CSG en 2026, l'administration fiscale prend en compte notre revenu fiscal de référence de 2024.

En 2024, nos retraites sécu ont augmenté de 5,3 % (paiement de février), les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO ont augmenté de 1,6 % (paiement de novembre).

Pour un retraité qui a une retraite totale composée pour 2/3 de la retraite sécu et pour 1/3 de la complémentaire, l'augmentation « nominale<sup>1</sup> » de ses revenus 2024 par rapport à 2023 est de 4,73 % et son revenu fiscal de référence augmente d'autant.

Pourtant en 2026, la revalorisation des seuils de CSG décidé par le gouvernement n'est que de 1,8 % ! De nombreux retraités qui au regard de leurs revenus 2023 étaient proches d'un seuil en 2025, se retrouvent à changer de tranche en 2026, avec comme résultat une baisse de leur retraite nette !

**Exemple :** Prenons un couple avec 1819 € de retraite nette mensuelle totale en 2023. Avec l'abattement de 10 %, son revenu fiscal de référence était de 19 646 €. En 2025, il était dispensé de CSG (taux zéro) et par voie de conséquence de CRDS. L'augmentation « nominale » de 4,7 % porte ses revenus nets mensuels 2024 à 1 904,50 € et son

revenu fiscal de référence à 20 568 €. Il bascule donc dans la tranche de CSG à 3,8 %, et se verra aussi prélevé la CRDS (0,5 %).

Sur la retraite 2026, les nouveaux prélèvements pour ce couple se montent à plus de 80 € par mois ! Est-ce qu'on est riche avec moins de 2000 € par mois pour un couple ? Est-il normal de payer chaque mois 80 € d'impôts ?

## Éléments de réflexion complémentaires

1) La CGT a toujours été opposé à l'instauration de la CSG. En effet, à l'inverse des cotisations sociales qu'elle remplace partiellement, la CSG ne comporte pas de « part patronale ». (On parle d'augmentation « nominale », car si les revenus augmentent sur le papier, il s'agit en réalité d'une baisse de pouvoir d'achat, puisque les prix augmentent plus vite). Ce sont donc les salariés et retraités qui paient plein pot, tandis que les entreprises et les profits sont épargnés.

2) A la différence de l'impôt sur le revenu, la CSG est un impôt « au premier euro ». Dans l'impôt sur le revenu, quel que soit votre revenu, la première tranche (jusqu'à 11 600 € pour 1 part en 2026) n'est pas imposable, la seconde (de 11 601 € à 29 579 €) est imposable à 11 %, les tranches suivantes à 30 et 41 %. Ainsi si vous gagnez 30 000 €, la part jusqu'à 11 600 € restera non imposable, la part de revenu de 11 601 à 29 579 € sera imposable à 11 % et seule la part de 29 579 à 30 000 € sera imposé à 30 % (c'est ce qu'on appelle le taux marginal). Avec la CSG, quand vous passez un seuil c'est la totalité de votre revenu qui est imposé au taux le plus lourd. On a donc des « effets de seuils » très importants et pour quelques euros de plus vous pouvez perdre beaucoup !

## 3) Le système du lissage

Pour réduire les « effets de seuils », le gouvernement a prévu un « système de lissage ». Ainsi pour passer du taux réduit (3,8 %) au taux médian (6,6 %), il faut dépasser le seuil deux années de suite. Mais ce système de lissage ne s'applique pas aux autres franchissements de seuil. On paie immédiatement et plein pot :

✓ Quand on passe du taux médian (6,6 %) au taux plein (8,3 %).

✓ Quand on passe du taux zéro au taux réduit (3,8 %). Comment on l'a vu dans notre exemple, ce sont donc les « petits retraités » qui sont le plus lourdement impactés !

# Attaque des libertés syndicales et politiques

Depuis le début de l'année on assiste à une attaque des libertés syndicales et politiques qui nous fait revenir plusieurs décennies en arrière.

La secrétaire générale de la CGT Sophie Binet a été mise en examen pour avoir dit "[les rats quittent le navire](#)" ([en visant en particulier Bernard Arnault, une des plus grandes fortunes mondiales](#)) C'est la 5<sup>ème</sup> procédure judiciaire contre un membre du bureau confédéral en 2 ans, mais ces tentatives de musellement ne feront pas taire notre syndicat et nous savons pouvoir compter sur de nombreux soutiens (en particulier venant des autres syndicats) comme l'a montré le grand meeting national pour les libertés syndicales du 4 février 2026 avec 2500 participants à Montreuil (voir les 3h de retransmission <https://www.cgt.fr/recap-meeting>).

Il y a eu aussi le CRIF accusant la CGT de "haine d'Israël" suite à une demande de la CGT de la Philharmonie de Paris de dire avant le concert qu'il ne doit pas servir à légitimer l'action du gouvernement israélien à Gaza et en Cisjordanie. Extraits de la réponse de Sophie Binet:

- *CGT a rassemblé le 5/10/2023 pour une journée consacrée à « la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'extrême droite ».*
- *De nombreux militants dont Henri Krasucki et Georges Séguy ont été déportés.*
- *De la même manière que le conflit israélo palestinien ne doit jamais être instrumentalisé pour légitimer l'antisémitisme, les critiques sur les violations des droits humains par un gouvernement israélien ne doivent jamais être caricaturées d'antisémites.*
- *Nous sommes profondément inquiets par le moment que nous vivons et par les basculements à l'œuvre, qui ont comme conséquence de banaliser l'extrême droite et d'occulter son caractère antisémite, négationniste, raciste et violent.*

Il y a eu encore les nombreux commentaires suite à la mort du militant d'extrême-droite à Lyon voulant empêcher la conférence d'une députée LFI à Sciences-Po. Ce passage à tabac ayant entraîné la mort de ce militant n'est pas acceptable. Et la violence des uns ne peut légitimer la violence des autres, mais les médias et la représentation nationale sont beaucoup moins virulents lorsque ce sont des militants d'extrême-gauche sont victimes.

La diabolisation par les médias de LFI n'est pas acceptable. La CGT avec d'autres organisations (FSU, Solidaires...) a fait une déclaration contre la criminalisation de l'antifascisme et pour un front unitaire antifasciste. Notons à Lyon une action intersyndicale suite à l'attaque des locaux syndicaux par l'extrême-droite, que «Le ventre est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde.» (Bertolt Brecht en 1941).

## Sur l'AG des retraités PSA d'avril

- Elle aura lieu le jeudi 9 avril de 8h30 à 16h au foyer municipal d'Audincourt.
- Inscriptions avant le 15 mars vers Martine LIGLIOZZOLO (martineligli289@gmail.com ou 0663469628), précisez si vous mangez à midi (participation de 5€ par personne).
- Georges KVARTSKHAVA vous remettra votre attestation fiscale au format papier.

Au menu:

- 8h30: accueil des participants autour d'un café et de viennoiseries
- 9h: retour sur le congrès de l'Union Fédérale des Retraités de la Métallurgie: en particulier concernant la prise en compte des amendements que notre section a déposés
- 10h: élections municipales: échanges sur les situations locales, sur les résultats nationaux, les enjeux et comment nos militants s'y sont impliqués
- 11h: intelligence artificielle, addiction numérique, sécurité des données... comment peut-on interpréter l'évolution de nos sociétés
- 12h: apéro suivi du repas

## A l'agenda

Médiathèque d'Audincourt (8 rue du Puits): du 20 au 28 mars: festival littératures étrangères:  
Le Liban ([voir ici le programme complet](#)) ☎ 03 81 36 37 58 ✉ [bibliotheque@audincourt.fr](mailto:bibliotheque@audincourt.fr)



Prochaines réunions du collectif retraités Salle Thourot à 14h les jeudis 7 mai, 4 juin, 2 juillet.